

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

---

Les états financiers ci-joints ont été préparés par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (« RBC GMA »), gestionnaire des FNB RBC (les « FNB »), et approuvés par le conseil d'administration de RBC GMA. Nous sommes responsables de l'information contenue dans les états financiers.

Nous avons adopté des procédés et des contrôles appropriés pour nous assurer que l'information financière est préparée dans un délai raisonnable et qu'elle est fiable. Les états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») (et ils comprennent certains chiffres fondés sur des estimations et des jugements). Les principales méthodes comptables qui, à notre avis, sont appropriées pour les FNB, sont décrites dans la note 3 des notes générales accompagnant les états financiers.

PricewaterhouseCooper s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, a effectué un audit indépendant des états financiers conformément aux IFRS. Son rapport figure à la page suivante.



**Damon G. Williams, FSA, FICA, CFA**

Chef de la direction

RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.

Le 11 mars 2019



**Heidi Johnston, CPA, CA**

Chef des finances

Fonds RBC GMA

Aux porteurs de parts et au fiduciaire de

<b>FNB d'obligations canadiennes échelonnées</b>	<b>FNB de revenu diversifié mondial</b>	<b>FNB quantitatif leaders de dividendes européens RBC (CAD – Couvert)</b>
1-5 ans RBC	BlueBay RBC (CAD – Couvert)	FNB quantitatif leaders de dividendes EAEQ RBC
<b>FNB d'obligations de sociétés échelonnées</b>	<b>FNB d'actions privilégiées canadiennes RBC</b>	FNB quantitatif leaders de dividendes EAEQ RBC (CAD – Couvert)
1-5 ans RBC	<b>FNB quantitatif leaders de dividendes canadiens RBC</b>	FNB quantitatif leaders d'actions EAEQ RBC
<b>FNB d'obligations de sociétés canadiennes échelonnées 6-10 ans RBC</b>	<b>FNB quantitatif leaders d'actions canadiennes RBC</b>	FNB quantitatif leaders d'actions EAEQ RBC (CAD – Couvert)
<b>FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2019 RBC</b>	<b>FNB indiciel d'actions canadiennes RBC</b>	FNB indiciel d'actions internationales RBC
<b>FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2020 RBC</b>	<b>FNB indiciel MSCI Canada de leadership féminin Vision RBC</b>	FNB indiciel d'actions internationales RBC (CAD – Couvert)
<b>FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2021 RBC</b>	<b>FNB indiciel de rendement des banques canadiennes RBC</b>	FNB quantitatif leaders de dividendes de marchés émergents RBC
<b>FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2022 RBC</b>	<b>FNB quantitatif leaders de dividendes américains RBC</b>	FNB quantitatif leaders d'actions de marchés émergents RBC
<b>FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2023 RBC</b>	<b>FNB quantitatif leaders de dividendes américains RBC (CAD – Couvert)</b>	FNB indiciel d'actions de marchés émergents RBC
<b>FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2024 RBC</b>	<b>FNB quantitatif leaders d'actions américaines RBC</b>	FNB stratégique leaders de dividendes mondiaux RBC
<b>FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2025 RBC</b>	<b>FNB indiciel d'actions américaines RBC (CAD – Couvert)</b>	FNB stratégique leaders d'actions mondiales RBC
<b>FNB d'obligations canadiennes à court terme RBC PH&amp;N</b>	<b>FNB indiciel de rendement des banques américaines RBC</b>	FNB quantitatif leaders infrastructures mondiales RBC
<b>FNB indiciel d'obligations canadiennes à court terme RBC</b>	<b>FNB indiciel de rendement des banques américaines RBC (CAD – Couvert)</b>	<b>FNB quantitatif leaders immobilier mondial RBC (collectivement, les « FNB », individuellement, le « FNB »)</b>
<b>FNB indiciel d'obligations canadiennes RBC</b>	<b>FNB quantitatif leaders de dividendes européens RBC</b>	
<b>FNB d'obligations de sociétés américaines à court terme RBC</b>		
<b>FNB indiciel mondial d'obligations gouvernementales RBC (CAD – Couvert)</b>		

## Notre opinion

À notre avis, les états financiers annuels au 31 décembre 2018 ci-joints de chacun des FNB donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de chaque FNB, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie aux dates et pour les périodes indiquées à la note 2, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

## Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de chacun des FNB, qui comprennent :

- les états de la situation financière aux dates de fin de période indiquées à la note 2;
- les états du résultat global pour les périodes indiquées à la note 2;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes indiquées à la note 2;
- les états des variations de la valeur liquidative pour les périodes indiquées à la note 2;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### *Indépendance*

Nous sommes indépendants de chacun des FNB conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

### **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport annuel 2018 de la direction de chacun des FNB.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers de chacun des FNB, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers de chacun des FNB ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous avions conclu à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de chaque FNB conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chacun des FNB à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'un des FNB ou de cesser ses activités, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de chacun des FNB.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers de chaque FNB, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers de chaque FNB prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers de chaque FNB comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de chacun des FNB;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de chacun des FNB à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers de chaque FNB au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener tout FNB à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers de chaque FNB, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Patrizia Perruzza.

*Pricewaterhousecoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 11 mars 2019



**INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (en milliers de dollars)**  
**FNB INDICIEL D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS OBJECTIF 2019 RBC**

Le 31 décembre 2018

Valeur nominale (en milliers)	Titres	Coupon (%)	Échéance	Coût	Juste valeur	% de l'actif net
<b>OBLIGATIONS CANADIENNES</b>						
<b>OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS</b>						
4 239	La Banque de Nouvelle-Écosse*, OTV	3,036	18 oct. 2024	4 335 \$	4 249 \$	
3 457	Brookfield Asset Management Inc.	3,950	9 avr. 2019	3 581	3 471	
1 480	Corporation Cameco	5,670	2 sept. 2019	1 593	1 507	
466	Banque Canadienne Impériale de Commerce	2,350	24 juin 2019	474	466	
1 756	CU, Inc.	6,800	13 août 2019	1 992	1 804	
2 311	Enbridge Inc.	4,770	2 sept. 2019	2 464	2 344	
1 387	Intact Corporation financière	5,410	3 sept. 2019	1 507	1 414	
4 372	Banque Nationale du Canada	2,404	28 oct. 2019	4 436	4 374	
1 479	NAV Canada	5,304	17 avr. 2019	1 606	1 492	
1 706	Rogers Communications Inc.	5,380	4 nov. 2019	1 808	1 744	
2 007	Banque Royale du Canada†, OTV	2,990	6 déc. 2024	2 049	2 012	
2 183	Banque Royale du Canada†	2,980	7 mai 2019	2 247	2 189	
3 647	Shaw Communications Inc.	5,650	1 <sup>er</sup> oct. 2019	3 967	3 725	
825	Groupe SNC-Lavalin inc.	6,190	3 juill. 2019	901	839	
1 663	Financière Sun Life inc.	5,700	2 juill. 2019	1 816	1 690	
1 482	Toronto Hydro Corp.	4,490	12 nov. 2019	1 594	1 509	
4 185	Wells Fargo Canada Corp.	2,944	25 juill. 2019	4 299	4 198	
76	Westcoast Energy Inc.	5,600	16 janv. 2019	82	76	
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>				<b>40 751 \$</b>	<b>39 103</b>	<b>99,7</b>
<b>AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES</b>					116	0,3
<b>ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES</b>					<b>39 219 \$</b>	<b>100,0</b>

\* Risque de taux d'intérêt (se reporter à la note 5 des notes générales).

† Placement dans une partie liée (se reporter à la note 9 des notes générales).



**États de la situation financière**

(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
<b>(se reporter à la note 2 des notes générales)</b>		
<b>ACTIF</b>		
Placements, à la juste valeur	<b>39 103 \$</b>	158 523 \$
Trésorerie	<b>33</b>	4 144
Dividendes à recevoir, intérêts courus et autres éléments d'actif	<b>456</b>	1 710
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>39 592</b>	164 377
<b>PASSIF</b>		
Distributions à payer	<b>361</b>	995
Créditeurs et charges à payer	<b>12</b>	40
<b>TOTAL DU PASSIF, HORS ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES</b>	<b>373</b>	1 035
<b>ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES (« VALEUR LIQUIDATIVE »)</b>	<b>39 219 \$</b>	163 342 \$
Placements, au coût	<b>40 751 \$</b>	164 335 \$
<b>VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART</b>	<b>18,68 \$</b>	19,22 \$

**États du résultat global**

(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

	Périodes closes les 31 décembre (se reporter à la note 2 des notes générales)	2018	2017
<b>REVENUS (se reporter à la note 3 des notes générales)</b>			
Intérêts à distribuer	5 494 \$	6 895 \$	
Gain (perte) net réalisé sur les placements	(7 083)	(1 756)	
Variation du gain (perte) latent sur les placements	4 164	(3 587)	
<b>TOTAL DU GAIN (PERTE) NET SUR LES PLACEMENTS ET LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS</b>	<b>2 575</b>	1 552	
Autres revenus (pertes)	2	–	
Revenu tiré de prêts de titres (se reporter à la note 8 des notes générales)	9	10	
<b>TOTAL DES AUTRES REVENUS (PERTES)</b>	<b>11</b>	10	
<b>TOTAL DES REVENUS (PERTES)</b>	<b>2 586</b>	1 562	
<b>CHARGES (se reporter aux notes annexes – renseignements propres au FNB)</b>			
Frais de gestion	323	384	
Frais liés au Comité d'examen indépendant	2	3	
TPS/TVH	31	36	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>356</b>	423	
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE</b>			
	<b>2 230 \$</b>	1 139 \$	
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART</b>			
	<b>0,33 \$</b>	0,15 \$	



**Tableaux des flux de trésorerie** (en milliers de dollars)

Périodes closes les 31 décembre

(se reporter à la note 2 des notes générales)

2018                    2017

**FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS**

**AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION**

Augmentation (diminution)

de la valeur liquidative                    2 230 \$                    1 139 \$

**AJUSTEMENTS AUX FINS DU**

**RAPPROCHEMENT DES ENTRÉES (SORTIES)**

**DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX**

**ACTIVITÉS D'EXPLOITATION**

Intérêts à distribuer                    –                    –

(Gain) perte net de change latent sur

la trésorerie                    –                    –

Perte (gain) nette réalisée sur les placements                    7 083                    1 756

Variation de la perte (gain) latente

sur les placements                    (4 164)                    3 587

Distributions autres qu'en trésorerie provenant

des fonds sous-jacents                    –                    –

(Augmentation) diminution des débiteurs                    1 254                    (326)

Augmentation (diminution) des crébiteurs                    (28)                    8

Coût des placements acquis\*                    (36 012)                    (17 112)

Produit de la vente et à l'échéance  
de placements\*                    31 617                    20 690

**ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES**

**LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION**

1 980                    9 742

**FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS**

**AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT**

Produit de l'émission de parts rachetables\*                    5                    61

Trésorerie versée au rachat de parts rachetables\*                    (116)                    (14)

Distributions versées aux porteurs  
de parts rachetables                    (5 980)                    (5 961)

**ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES**

**LIÉES AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT**

(6 091) \$                    (5 914) \$

Gain (perte) net de change latent sur

la trésorerie                    –                    –

Augmentation (diminution) nette

de la trésorerie pour la période                    (4 111)                    3 828

Trésorerie (découvert bancaire) à l'ouverture                    4 144                    316

**TRÉSORERIE (DÉCOUVERT BANCAIRE)**

**À LA CLÔTURE**

33 \$                    4 144 \$

Intérêts reçus (payés)                    6 748 \$                    6 568 \$

Revenu tiré de fiducies de placement                    – \$                    – \$

Dividendes reçus, après déduction  
des retenues d'impôt à la source                    – \$                    – \$

\* Opérations en nature exclues.



**États des variations de la valeur liquidative** (*en milliers de dollars*)

Périodes closes les 31 décembre (se reporter à la note 2 des notes générales)	2018	Total
VALEUR LIQUIDATIVE À L'OUVERTURE	163 342 \$	127 224 \$
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION)</b>		
DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	2 230	1 139
Frais de rachat anticipé	–	–
Produit de l'émission de parts rachetables	4 753	45 398
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	–	–
Rachat de parts rachetables	(125 760)	(3 873)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION)</b>		
NETTE LIÉE AUX OPÉRATIONS		
SUR LES PARTS RACHETABLES	(121 007)	41 525
Distributions tirées du revenu net	(5 341)	(6 546)
Distributions tirées des gains nets	–	–
Remboursements de capital	(5)	–
<b>TOTAL DES DISTRIBUTIONS AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES</b>		
	(5 346)	(6 546)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE</b>		
DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	(124 123)	36 118
VALEUR LIQUIDATIVE À LA CLÔTURE	39 219 \$	163 342 \$



Le 31 décembre 2018

### Informations générales (se reporter à la note 1 des notes générales)

L'objectif de placement du FNB consiste à générer un revenu en reproduisant, jusqu'à sa date de dissolution et dans la mesure du possible, les résultats de placement qui correspondent habituellement au rendement, avant l'application des frais et des charges, de l'indice des obligations de société à échéance cible 2019 FTSE Canada\*.

### Risque lié aux instruments financiers et gestion du capital (se reporter à la note 5 des notes générales)

#### Risque de crédit (%)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du FNB au risque de crédit, en fonction de la notation des émetteurs en date du :

Notation	31 décembre	
	2018	2017
AA	9,4	8,2
A	64,4	66,9
BBB	26,2	24,9
Total	100,0	100,0

#### Risque de concentration (%)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du FNB (compte tenu des produits dérivés, le cas échéant) en date du :

Répartition des placements	31 décembre	
	2018	2017
Obligations de sociétés		
Finance	52,5	52,7
Industrie	14,8	11,2
Services de communication	13,9	9,6
Énergie	10,8	10,8
Infrastructures	7,7	12,7
Autres éléments d'actif net	0,3	3,0
Total	100,0	100,0

#### Risque de taux d'intérêt (%)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du FNB au risque de taux d'intérêt, en fonction de la durée résiduelle des placements en date du :

Durée	31 décembre	
	2018	2017
Moins de un an	100,0	–
1 an à 5 ans	–	100,0
5 ans à 10 ans	–	–
Plus de 10 ans	–	–
Total	100,0	100,0

En date du 31 décembre 2018, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, et que toutes les autres variables avaient été constantes, la valeur liquidative du FNB aurait pu respectivement diminuer ou augmenter d'environ 0,6 % (1,6 % au 31 décembre 2017). En fait, les résultats réels pourraient différer de la présente analyse de sensibilité, et la différence pourrait être importante.

#### Hierarchie des justes valeurs (en milliers de dollars, sauf les pourcentages) (se reporter à la note 3 des notes générales)

Le tableau ci-dessous présente le sommaire des données utilisées en date des 31 décembre 2018 et 2017.

31 décembre 2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actions</b>	–	–	–	–
<b>Fonds sous-jacents</b>	–	–	–	–
<b>Titres à revenu fixe</b>				
et titres de créance	–	39 103	–	39 103
<b>Placements à court terme</b>	–	–	–	–
<b>Instruments dérivés – actifs</b>	–	–	–	–
<b>Instruments dérivés – passifs</b>	–	–	–	–
<b>Total des instruments</b>				
financiers	–	39 103	–	39 103
<b>% du total du portefeuille</b>	–	100,0	–	100,0

31 décembre 2017	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actions</b>	–	–	–	–
<b>Fonds sous-jacents</b>	–	–	–	–
<b>Titres à revenu fixe</b>				
et titres de créance	–	158 523	–	158 523
<b>Placements à court terme</b>	–	–	–	–
<b>Instruments dérivés – actifs</b>	–	–	–	–
<b>Instruments dérivés – passifs</b>	–	–	–	–
<b>Total des instruments</b>				
financiers	–	158 523	–	158 523
<b>% du total du portefeuille</b>	–	100,0	–	100,0

Pour les périodes closes les 31 décembre 2018 et 2017, il n'y a eu aucun transfert d'instruments financiers entre le niveau 1, le niveau 2 et le niveau 3.

#### Frais de gestion

#### (se reporter à la note 9 des notes générales)

En contrepartie de ses services, RBC GMA reçoit du FNB des frais de gestion annuels correspondant à un pourcentage de la valeur liquidative. Les frais de gestion du FNB sont calculés selon les pourcentages annuels suivants, avant TPS/TVH, de la valeur liquidative quotidienne du FNB.

	Frais de gestion
Jusqu'au 31 décembre 2018	0,25 %
À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2019	0,20 %



Le 31 décembre 2018

**Impôts (en milliers de dollars)**

(se reporter à la note 7 des notes générales)

Au 31 décembre 2018, le montant approximatif des pertes en capital et des pertes autres qu'en capital du FNB s'établissait comme suit :

Pertes en capital	7 244
Pertes autres qu'en capital	—
<hr/>	

**Parts rachetables (en milliers)**

(se reporter à la note 6 des notes générales)

On obtient la valeur liquidative par part en divisant la valeur liquidative du FNB par le nombre total de parts en circulation du FNB à la fin de chaque jour de Bourse.

Périodes closes les 31 décembre (se reporter à la note 2 des notes générales)	2018	2017
Nombre de parts à l'ouverture	8 500	6 400
Nombre de parts émises	250	2 300
Nombre de parts réinvesties	—	—
Nombre de parts rachetées	(6 650)	(200)
Nombre de parts à la clôture	2 100	8 500

**Revenu tiré de prêts de titres (en milliers de dollars,  
sauf les pourcentages) (se reporter à la note 8 des  
notes générales)**

Juste valeur des titres prêtés et de la garantie reçue, en date du :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Juste valeur des titres prêtés	3 822	9 752
Juste valeur de la garantie reçue	3 899	9 947

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement du revenu brut tiré des opérations de prêts de titres du FNB et du revenu tiré de prêts de titres présenté dans les états du résultat global.

	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	\$	%	\$	%
Revenu brut	12	100	14	100
RBC SI (payé)	(3)	(25)	(4)	(28)
Impôt retenu à la source	—	—	—	—
Revenu du FNB	9	75	10	72

**Placements détenus par d'autres fonds de placement liés (%) (se reporter à la note 9 des notes générales)**

Le tableau ci-dessous résume, sous forme de pourcentage, la valeur liquidative du FNB détenue par d'autres fonds de placement liés en date du :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
FNB d'obligations canadiennes échéonnées		
1-5 ans RBC	—	19,8
FNB d'obligations de sociétés échéonnées		
1-5 ans RBC	—	31,3
Total	—	51,1

**Événement postérieur à la date du bilan**

Conformément à son prospectus et à son objectif de placement, le FNB arrivera à échéance le ou vers le 30 novembre 2019.

Le FNB a appliqué les IFRS sur une autre base que la continuité d'exploitation pour la période close le 31 décembre 2018, ce qui n'a entraîné aucun changement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs du Fonds calculée selon le principe de continuité d'exploitation.

Le 31 décembre 2018

## 1. Les FNB

Les FNB RBC, soit les fonds négociés en Bourse (les « FNB »), sont des fiducies de fonds commun de placement à capital variable régies par les lois de la province de l'Ontario en vertu d'une déclaration de fiducie cadre. RBC GMA est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de portefeuille des FNB, et son siège social est situé au 155, rue Wellington Ouest, 22<sup>e</sup> étage, Toronto (Ontario). La publication des présents états financiers a été approuvée par le conseil d'administration de RBC GMA le 11 mars 2019.

Les parts des FNB sont cotées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») ou à la NEO Bourse Aequitas Inc. (la « NEO Bourse »), selon le cas. La TSX et la NEO Bourse sont désignées chacune ci-après la « Bourse ». Les investisseurs peuvent acheter ou vendre leurs parts à la Bourse de la même manière que pour les autres titres cotés à la Bourse.

FNB	Symbolé à la bourse	Symbolé à la bourse	Indice*
FNB d'obligations canadiennes échelonnées 1-5 ans RBC	RLB	RCSB	Indice des obligations universelles global + feuille d'éirable à court terme FTSE Canada
FNB d'obligations de sociétés échelonnées 1-5 ans RBC	RBO	RCUB	Indice des obligations universelles + feuille d'éirable FTSE Canada
FNB d'obligations de sociétés canadiennes échelonnées 6-10 ans RBC	RMBO	RUSB	Sans objet
FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2019 RBC	RQG	RUSB.U	Indice FTSE World Government Bond Index (couvert en CAD)
FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2020 RBC	RQH	RGGB	Indice FTSE Canada All Cap Domestic Index
FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2021 RBC	RQI	RBDI	Indice MSCI Canada IMI Women's Leadership Select Index
FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2022 RBC	RQJ	RPF	Sans objet
FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2023 RBC	RQK	RCD	Sans objet
FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2024 RBC	RQL	RCE	Sans objet
FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2025 RBC	RQN	RLDR	Indice Solactive Canada Bank Yield Index
FNB d'obligations canadiennes à court terme RBC PH&N	RPSB	RUD	Sans objet

FNB	Symbolé à la bourse	Symbolé à la bourse	Indice*
FNB indiciel d'obligations canadiennes à court terme RBC	RCSB	RUD.U	Indice Solactive U.S. Bank Yield Index
FNB indiciel d'obligations canadiennes RBC	RCUB	RUE	Indice Solactive U.S. Bank Yield (CAD Hedged) Index
FNB d'obligations de sociétés américaines à court terme RBC	RUSB	RUE.U	Sans objet
FNB indiciel mondial d'obligations gouvernementales RBC (CAD – Couvert)	RUSB.U	RUEH	Indice FTSE USA Index
FNB de revenu diversifié mondial BlueBay RBC (CAD – Couvert)	RGGB	RUEH	Indice FTSE USA Hedged 100% to CAD Index
FNB d'actions privilégiées canadiennes RBC	RBDI	RUSA	Indice FTSE World Government Bond Index (couvert en CAD)
FNB quantitatif leaders de dividendes canadiens RBC	RPF	RUSH	Indice FTSE Canada All Cap Domestic Index
FNB quantitatif leaders d'actions canadiennes RBC	RCD	RUD	Sans objet
FNB indiciel d'actions canadiennes RBC	RCE	RUD.U	Sans objet
FNB indiciel MSCI Canada de leadership féminin Vision RBC	RCAN	RUDH	Indice MSCI Canada IMI Women's Leadership Select Index
FNB indiciel de rendement des banques canadiennes RBC	RLDR	RUE	Sans objet
FNB quantitatif leaders de dividendes américains RBC	RBNK	RUE.U	Indice Solactive Canada Bank Yield Index
FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2026 RBC	RUD	RUEH	Sans objet
FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2027 RBC	RUD.U	RUSA	Indice FTSE USA Index
FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2028 RBC	RUDH	RUSH	Indice FTSE USA Hedged 100% to CAD Index
FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2029 RBC	RUE	RUBY	Indice Solactive U.S. Bank Yield Index
FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2030 RBC	RUE.U	RUBY.U	Indice Solactive U.S. Bank Yield (CAD Hedged) Index
FNB indiciel de rendement des banques américaines RBC	RUEH	RUBH	Sans objet
FNB indiciel de rendement des banques américaines RBC (CAD – Couvert)	RUSA	RUBH	Sans objet
FNB quantitatif leaders de dividendes européens RBC	RPD	RPD.U	Indice FTSE World Government Bond Index (couvert en CAD)

Le 31 décembre 2018

FNB	Symbol à la bourse	Indice*
FNB quantitatif leaders de dividendes européens RBC (CAD – Couvert)	RPDH	Sans objet
FNB quantitatif leaders de dividendes EAEO RBC	RID RID.U	Sans objet
FNB quantitatif leaders de dividendes EAEO RBC (CAD – Couvert)	RIDH	Sans objet
FNB quantitatif leaders d'actions EAEO RBC	RIE RIE.U	Sans objet
FNB quantitatif leaders d'actions EAEO RBC (CAD – Couvert)	RIEH	Sans objet
FNB indiciel d'actions internationales RBC	RINT	Indice FTSE Developed ex North America Index
FNB indiciel d'actions internationales RBC (CAD – Couvert)	RINH	Indice FTSE Developed ex North America Index (couvert en CAD)
FNB quantitatif leaders de dividendes de marchés émergents RBC	RXD RXD.U	Sans objet
FNB quantitatif leaders d'actions de marchés émergents RBC	RXE RXE.U	Sans objet
FNB indiciel d'actions de marchés émergents RBC	REEM	Indice FTSE Emerging Index
FNB stratégique leaders de dividendes mondiaux RBC	RLD	Sans objet
FNB stratégique leaders d'actions mondiales RBC	RLE	Sans objet
FNB quantitatif leaders infrastructures mondiales RBC	RIG RIG.U	Sans objet
FNB quantitatif leaders immobilier mondial RBC	RGRE RGRE.U	Sans objet

\* Ces indices ont été concédés sous licence à RBC GMA pour certaines fins par FTSE Global Debt Capital Markets, Inc. FTSE International Limited, FTSE Fixed Income LLC, Solactive AG et MSCI Inc. (chacun un « fournisseur d'indices » et, collectivement, les « fournisseurs d'indices »), selon le cas. Les indices ne sont pas commandités, parrainés, vendus ou promus par les fournisseurs d'indices. Les fournisseurs d'indices ne donnent aucune garantie et ne font aucune déclaration, expressément ou implicitement, quant aux résultats pouvant être obtenus par suite de l'utilisation des indices concédés sous licence à RBC GMA et/ou quant à la valeur des indices à une heure donnée, un jour donné ou un autre moment donné. Les indices sont compilés, calculés et publiés par le fournisseur d'indices applicable. Les fournisseurs d'indices ne peuvent être tenus responsables (pour négligence ou autrement) envers quiconque en raison d'une erreur dans les indices concédés sous licence à RBC GMA, et les fournisseurs d'indices n'ont aucune obligation d'informer quiconque de toute erreur dans celui-ci. Les fournisseurs d'indices ne font aucune déclaration concernant l'opportunité d'investir dans les FNB.

## 2. Exercice

L'information fournie dans les présents états financiers et les notes annexes sont en date des 31 décembre 2018 et 2017, le cas échéant, et pour les périodes de 12 mois closes les

31 décembre 2018 et 2017, le cas échéant, sauf pour les FNB ou les catégories établies au cours de l'une de ces périodes, auquel cas l'information est fournie pour la période allant de la date de lancement indiquée dans les notes annexes – renseignements propres au FNB.

## 3. Résumé des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Les principales méthodes comptables des FNB, lesquels sont des entités d'investissement, sont les suivantes :

**Adoption de nouvelles normes comptables** Les FNB ont adopté IFRS 9 *Instruments financiers* le 1<sup>er</sup> janvier 2018. La nouvelle norme exige que les actifs financiers soient classés au coût amorti et à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées par le biais du résultat net (« JVRN ») ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »), selon le modèle économique adopté par l'entité pour la gestion des actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. La détermination du modèle économique adopté nécessite un jugement comptable. IFRS 9 établit également un nouveau modèle de perte sur créances attendue.

L'adoption d'IFRS 9, qui a été appliquée rétrospectivement sans l'utilisation de données acquises a posteriori, n'a entraîné aucun changement à l'évaluation des instruments financiers pour la période considérée ou la période comparative. Les actifs financiers auparavant désignés à la JVRN conformément à IAS 39 *Instruments financiers* doivent désormais être classés et évalués à la JVRN. Les actifs et les passifs financiers auparavant classés à la JVRN à des fins de transaction sont toujours classés comme détenus à des fins de transaction et évalués à la JVRN. Les autres actifs et passifs financiers continueront d'être évalués au coût amorti. L'application du nouveau modèle de dépréciation n'a eu aucune incidence notable.

Par ailleurs, certaines données comparatives figurant aux états du résultat global ont été révisées afin de respecter les obligations d'information relatives à l'application initiale d'IFRS 9. Les montants qui étaient auparavant comptabilisés aux postes « Gain (perte) net sur les devises et les autres éléments d'actif net », « Autres dérivés » ou « Gain (perte) net sur les contrats à terme normalisés » sont désormais comptabilisés au poste « Revenus tirés des instruments dérivés ». Par ailleurs, certains montants qui étaient auparavant comptabilisés au poste « Autres revenus (pertes) »

sont désormais comptabilisés au poste « Revenu tiré des fiducies de placement ».

#### **Classement et évaluation des actifs et des passifs**

**financiers et des dérivés** Chaque FNB classe son portefeuille de placements selon le modèle économique pour la gestion du portefeuille et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. Le portefeuille d'actifs et de passifs financiers est géré et la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance des FNB qui sont constitués uniquement de capital et d'intérêt ne sont pas détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels ou à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de vente. La perception des flux de trésorerie contractuels est simplement accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique des FNB. Par conséquent, tous les placements sont évalués à la JVRN. Les actifs et passifs dérivés sont aussi évalués à la JVRN.

Les obligations des FNB au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables représentent des passifs financiers et sont évaluées au montant de rachat, ce qui équivaut approximativement à la juste valeur à la date de clôture. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti.

#### **Compensation des actifs et des passifs financiers**

Dans le cours normal de leurs activités, les FNB peuvent conclure diverses conventions-cadres de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association ou des accords similaires avec certaines contreparties qui permettent de compenser les montants connexes dans certaines circonstances, comme une faillite ou la résiliation des contrats. Les renseignements concernant la compensation, le cas échéant, sont présentés dans les notes annexes – renseignements propres au FNB.

**Classement des parts rachetables** Les parts rachetables du FNB, qui sont des instruments remboursables au gré du porteur, sont détenues par différents types de porteurs de parts qui ont différents droits de rachat. Par conséquent, les parts rachetables en circulation sont classées dans les passifs financiers, conformément aux exigences d'IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*.

**Entités structurées non consolidées** Les FNB peuvent investir dans d'autres fonds et FNB gérés par le gestionnaire ou l'une de sociétés liées (les « fonds parrainés ») et peuvent aussi investir dans d'autres fonds et d'autres FNB gérés par des entités non liées (les « fonds non parrainés »)

(collectivement, les « fonds sous-jacents »). Les fonds sous-jacents sont considérés comme des entités structurées non consolidées, car leurs décisions ne sont pas influencées par les droits de vote ou tout autre droit similaire que détiennent les FNB. Les placements dans les fonds sous-jacents sont assujettis aux modalités énoncées dans les documents de placement du fonds sous-jacent en question et sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes quant à la valeur future de ces fonds. Les fonds sous-jacents ont recours à diverses stratégies de placement pour atteindre leurs objectifs respectifs, qui consistent généralement à réaliser une croissance du capital à long terme ou à générer un revenu régulier au moyen de placements dans des titres et dans d'autres fonds conformes à leurs stratégies.

Ils financent leurs activités en émettant des parts rachetables au gré du porteur qui donnent à ce dernier le droit à une part proportionnelle de la valeur liquidative du fonds concerné.

Les FNB ne consolident pas leurs placements dans des fonds sous-jacents, mais les comptabilisent à la juste valeur. Conformément à IFRS 10 *États financiers consolidés*, le gestionnaire a déterminé que les FNB sont des entités d'investissement, puisqu'ils répondent aux critères suivants :

- i) obtenir des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs afin de leur fournir des services de gestion de placements;
- ii) s'engager à investir ces fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values de capital, de revenus de placement ou les deux;
- iii) évaluer la performance de la quasi-totalité des placements sur la base de la juste valeur.

Par conséquent, la juste valeur des placements dans les fonds sous-jacents est présentée dans l'inventaire du portefeuille et inscrite au poste « Placements, à la juste valeur » de l'état de la situation financière. La variation de la juste valeur des placements dans les fonds sous-jacents est inscrite au poste « Variation du gain (perte) latent sur les placements » de l'état du résultat global.

Certains FNB peuvent investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires ou à d'autres actifs. Ces titres comprennent des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres garantis par des créances et d'autres titres qui, directement ou indirectement, représentent une participation dans, ou sont garantis par, des hypothèques immobilières. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont créés à partir de regroupements de prêts hypothécaires

Le 31 décembre 2018

résidentiels ou commerciaux, tandis que les titres adossés à des créances sont créés à partir de différents types d'actifs, tels que des prêts automobiles, des créances sur cartes de crédit, des prêts sur l'avoir net foncier ou des prêts étudiants. Les FNB comptabilisent ces placements à la juste valeur. La juste valeur de ces titres, présentée dans l'inventaire du portefeuille représente le risque de perte maximal à la date des états financiers.

**Détermination de la juste valeur** La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant contre lequel l'instrument financier pourrait être échangé entre des parties bien informées et consentantes dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur est déterminée au moyen d'une hiérarchie à trois niveaux en fonction des données utilisées pour évaluer les instruments financiers des FNB. La hiérarchie des données se résume comme suit :

*Niveau 1* – les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

*Niveau 2* – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix), y compris les cotations de courtiers, les prix des vendeurs et les facteurs d'évaluation de la juste valeur provenant des vendeurs;

*Niveau 3* – les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Les changements de méthode d'évaluation peuvent donner lieu à des transferts vers ou depuis le niveau désigné pour un placement.

Les placements et les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, déterminée de la manière suivante :

**Actions** – Les actions ordinaires et les actions privilégiées sont évalués d'après le cours de clôture enregistré par la bourse sur laquelle ces titres sont principalement négociés. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la direction détermine les cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflètent le mieux la juste valeur.

**Titres à revenu fixe et titres de créance** – Les obligations et les titres adossés à des créances hypothécaires sont évalués d'après le cours de clôture, tel qu'il est communiqué par les

principaux courtiers de ces titres, ou par des fournisseurs de services d'évaluation indépendants.

**Placements à court terme** – Les placements à court terme sont évalués à la juste valeur, ce qui équivaut approximativement au coût majoré des intérêts courus.

**Bons de souscription** – Les bons de souscription sont évalués au moyen d'un modèle d'évaluation des options reconnu, qui tient compte de facteurs comme les modalités du bon de souscription, la valeur temps de l'argent et les données relatives à la volatilité qui ont de l'importance pour cette évaluation.

**Contrats à terme de gré à gré** – Les contrats à terme de gré à gré sont évalués selon le gain ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date d'évaluation. Les montants à recevoir ou à payer au titre des contrats à terme de gré à gré sont comptabilisés séparément dans l'état de la situation financière. Tout gain ou perte latent à la fin de chaque jour d'évaluation est comptabilisé au poste « Variation du gain (perte) latent sur les placements » et les gains ou les pertes de change réalisés sur les contrats de change sont inscrits au poste « Revenus tirés des instruments dérivés » dans l'état du résultat global.

**Évaluation de la juste valeur des placements** – Les FNB ont établi des méthodes d'évaluation de la juste valeur des titres et autres instruments financiers dont le prix du marché ne peut être obtenu facilement ou déterminé de façon fiable. Des méthodes d'évaluation de la juste valeur des titres étrangers négociés quotidiennement hors Amérique du Nord ont été établies pour éviter des prix caducs et pour tenir compte, entre autres facteurs, de tout événement se produisant après la fermeture d'un marché étranger.

La direction a aussi établi des méthodes selon lesquelles les FNB utilisent principalement une approche fondée sur le marché qui tient compte des actifs et des passifs connexes ou comparables, de la valeur liquidative par part (pour les fonds négociés en bourse), des transactions récentes, des multiples de marché, des valeurs comptables et d'autres renseignements pertinents. Ils peuvent également avoir recours à une méthode fondée sur les revenus qui permet d'évaluer la juste valeur en actualisant les flux de trésorerie qui devraient être générés par les placements. Des escomptes peuvent par ailleurs être appliqués en raison de la nature ou de la durée des restrictions sur la cession des placements, mais seulement si ces restrictions sont des caractéristiques intrinsèques de l'instrument. En raison de l'incertitude

inhérente à l'évaluation de tels placements, la juste valeur peut différer considérablement de la valeur qui aurait été obtenue si un marché actif avait existé.

Toutes les techniques d'évaluation sont passées en revue périodiquement par le comité d'évaluation du gestionnaire et sont approuvées par le gestionnaire. Les politiques et procédures d'évaluation des FNB sont également surveillées par le comité d'évaluation.

**Trésorerie** La trésorerie comprend la trésorerie et les dépôts bancaires, et est comptabilisée au coût amorti. La valeur comptable de la trésorerie se rapproche de sa juste valeur en raison de son échéance à court terme.

**Conversion des devises** La valeur des placements et des autres éléments d'actif et de passif libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur chaque jour d'évaluation. Les gains et les pertes sur les soldes en devises sont compris au poste « Gain (perte) net sur les soldes en devises » dans l'état du résultat global. Les achats et les ventes de placements ainsi que les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur aux dates respectives de ces opérations. Les gains ou les pertes de change réalisés sur les contrats de change au comptant et à terme sont inscrits au poste « Revenus tirés des instruments dérivés » de l'état du résultat global.

**Monnaie fonctionnelle** Les souscriptions, les rachats et le rendement des FNB sont exprimés en dollars canadiens. Par conséquent, le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle des FNB.

**Opérations de placement** Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les coûts de transactions, tels que les commissions de courtage, engagés par les FNB sont comptabilisés dans l'état du résultat global pour la période considérée. Les gains et les pertes latents sur les placements représentent la différence entre la juste valeur et le coût moyen pour la période. Le coût de l'actif du portefeuille, ainsi que les gains et les pertes réalisés et latents sur les placements, sont déterminés selon la méthode du coût moyen, qui ne tient pas compte de l'amortissement des primes ou escomptes sur les titres à revenu fixe et les titres de créance, à l'exception des obligations à coupon zéro.

**Comptabilisation des revenus** Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende, et les intérêts à distribuer correspondent au taux du coupon comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement et/ou aux intérêts attribués aux obligations à coupon zéro. Le poste

« Revenu tiré de fiducies de placement » comprend le revenu des FNB et des fiducies de revenu.

**Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part** Dans l'état du résultat global, l'augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables représente l'augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, divisée par le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période.

**Devises** Une liste des abréviations utilisées dans l'inventaire du portefeuille figure ci-dessous.

AUD – Dollar australien	JPY – Yen japonais
CAD – Dollar canadien	MXN – Peso mexicain
CHF – Franc suisse	NOK – Couronne norvégienne
DKK – Couronne danoise	PLN – Zloty polonais
EUR – Euro	SEK – Couronne suédoise
GBP – Livre sterling	SGD – Dollar de Singapour
HKD – Dollar de Hong Kong	USD – Dollar américain
ILS – Nouveau shekel israélien	ZAR – Rand sud-africain

#### 4. Jugements et estimations comptables critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et des estimations comptables les plus importants établis par la direction aux fins de la préparation des états financiers.

##### **Évaluation à la juste valeur des titres non cotés sur un marché actif**

Les FNB ont établi des politiques et des procédures de contrôle afin de s'assurer que ces estimations sont bien surveillées, passées en revue de manière indépendante et systématiquement appliquées d'une période à l'autre. Les estimations de la valeur des actifs et des passifs des fonds étaient considérées comme appropriées à la date de clôture.

Les FNB peuvent détenir des instruments financiers non cotés sur des marchés actifs. La note 3 traite des méthodes de la direction concernant les estimations utilisées dans la détermination de la juste valeur.

#### 5. Risque lié aux instruments financiers et gestion du capital

RBC GMA est responsable de la gestion du capital de chaque FNB, qui correspond à la valeur liquidative et se compose principalement des instruments financiers du fonds.

En raison de leurs activités de placement, les FNB sont exposés à divers risques financiers. RBC GMA cherche à

Le 31 décembre 2018

réduire au minimum les effets défavorables potentiels de ces risques sur le rendement de chaque FNB en ayant recours à des gestionnaires de portefeuille professionnels chevronnés, en suivant quotidiennement l'évolution des placements de chaque FNB et les événements du marché et en diversifiant le portefeuille de placements selon les contraintes dictées par l'objectif de placement. Pour gérer les risques, RBC GMA maintient une structure de gouvernance pour superviser les activités de placement de chaque FNB et surveille la conformité avec la stratégie de placement de chaque FNB, les directives internes ainsi que les règlements sur les valeurs mobilières.

Le risque lié aux instruments financiers, tel qu'il s'applique à un FNB particulier, est présenté dans les notes annexes – renseignements propres au FNB. Ces risques sont ceux auxquels le FNB est directement exposé et l'exposition proportionnelle des fonds sous-jacents aux risques, le cas échéant.

#### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité s'entend de la possibilité que les placements d'un FNB ne puissent être aisément convertis en trésorerie au besoin. Un FNB est exposé au risque de liquidité en raison des rachats quotidiens au comptant de parts rachetables. Le règlement des ordres de rachat s'effectuant sous forme de titres, le FNB n'est pas exposé à un risque de liquidité significatif. Pour gérer le risque de liquidité, les gestionnaires investissent la plus grande partie de l'actif des FNB dans des placements négociés sur un marché actif et pouvant être liquidés facilement. Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières, au moins 90 % de l'actif de chaque FNB doit être investi dans des placements liquides. En outre, les FNB cherchent à conserver suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour assurer leur liquidité et peuvent emprunter jusqu'à 5 % de leur valeur liquidative. Tous les passifs financiers non dérivés, à l'exception des parts rachetables, sont exigibles dans les 90 jours.

Tous les titres considérés comme non liquides sont désignés comme tels dans l'inventaire du portefeuille.

#### **Risque de crédit**

Le risque de crédit s'entend du risque de perte dans l'éventualité où l'émetteur d'un titre ou une contrepartie ne serait pas en mesure de respecter ses obligations financières. La valeur comptable des placements et des autres éléments

d'actif inscrits dans l'état de la situation financière d'un fonds représente l'exposition maximale au risque de crédit de chaque FNB. Les FNB évaluent le risque de crédit et les pertes de crédit attendues en utilisant la probabilité de défaillance, l'exposition en cas de défaut et la perte en cas de défaut. Pour déterminer s'il existe une perte de crédit attendue, la direction tient compte de l'analyse historique et des informations prospectives. Les autres créances, montants à recevoir des courtiers, trésorerie et dépôts à court terme sont détenus par des contreparties dont la notation est d'au moins AA/Aa. La direction estime que la probabilité de défaillance de ces instruments est presque nulle, car la capacité des contreparties à s'acquitter de leurs obligations contractuelles à court terme est élevée. Les FNB n'ont donc pas comptabilisé de correction de valeur correspondant au montant des pertes de crédit attendues sur douze mois, car cette dépréciation serait négligeable. La juste valeur des titres à revenu fixe tient compte de la solvabilité de l'émetteur. Pour certains FNB, l'exposition au risque de crédit est atténuée par la participation à un programme de prêt de titres (voir la note 8). RBC GMA surveille quotidiennement l'exposition de chaque FNB au risque de crédit ainsi que les notations des contreparties. Les notations sont fournies par les parties concédantes.

#### **Risque de concentration**

Le risque de concentration découle de l'exposition nette à des instruments financiers d'une même catégorie d'actifs, d'une même région ou d'un même secteur d'activité ou segment de marché. Les instruments financiers d'une même catégorie présentent des caractéristiques similaires et peuvent subir de façon similaire l'incidence de changements dans la situation économique ou d'autres conditions.

#### **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de fluctuation de la juste valeur des placements porteurs de revenu d'un FNB en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. La valeur des titres à revenu fixe et des titres de créance, comme les obligations, varie selon les taux d'intérêt. En général, la valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt montent.

Pour les titres dont la date d'échéance définie est ultérieure à l'année d'échéance cible du FNB, la date d'échéance réelle du titre correspond à l'année cible du FNB et est déterminée selon une méthodologie fondée sur les règles élaborée par les parties concédantes.

Le 31 décembre 2018

### Risque de change

Le risque de change s'entend du risque de fluctuation de la valeur des placements libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle d'un fonds en raison de la variation des taux de change. La valeur des placements libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle varie selon les fluctuations de celle-ci, par rapport à la valeur de la monnaie dans laquelle le placement est libellé. Lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle diminue par rapport aux monnaies étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. À l'inverse, lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle augmente, la valeur des placements étrangers diminue.

### Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque de fluctuation de la valeur des instruments financiers en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers se négociant sur un marché ou un segment de marché.

## 6. Parts rachetables

La participation dans le FNB est divisée en parts égales d'une catégorie appelées parts en circulation. Chaque FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts rachetables et cessibles, chacune représentant une participation égale et indivise dans la valeur liquidative du FNB. Chaque part en circulation donne une participation au prorata dans toute distribution versée, sauf les distributions sur les frais de gestion et, en cas de dissolution du FNB, dans l'actif net du FNB.

Un preneur ferme ou un courtier désigné peut, en tout temps pendant les jours de bourse, passer un ordre de souscription ou de rachat visant un multiple entier du nombre prescrit de parts d'un FNB. Si l'ordre de souscription ou de rachat est accepté, le FNB émettra ou rachètera les parts au preneur ferme ou au courtier désigné au plus tard le deuxième jour de bourse suivant la date d'acceptation de l'ordre. Pour chaque nombre prescrit de parts émises ou rachetées, le preneur ferme ou le courtier désigné doit remettre ou recevoir un paiement comprenant :

- a) un panier de titres pertinents;
- b) une somme en trésorerie suffisante pour que la valeur du panier de titres pertinents et la somme en trésorerie versée correspondent à la valeur liquidative du nombre prescrit

de parts, plus l'ajustement relatif aux distributions, le cas échéant, du FNB.

Un jour de bourse désigne tout jour ouvrable de la TSX.

Les porteurs de parts peuvent, en tout temps pendant les jours de bourse, demander le rachat au comptant de leurs parts à un prix de rachat correspondant à 95 % de la valeur liquidative par part du FNB à la date d'évaluation suivant la date de réception de la demande de rachat. Pour qu'elle prenne effet un jour de bourse donné, une demande de rachat au comptant doit être reçue ce même jour avant l'heure prescrite par RBC GMA, selon le cas. Si une demande de rachat au comptant n'est pas reçue avant l'heure prescrite ou si elle est reçue un jour autre qu'un jour de bourse, elle sera réputée avoir été reçue le jour de bourse suivant.

La valeur liquidative par part est calculée en divisant la valeur liquidative du FNB par le nombre total de parts en circulation à la fin de chaque jour de bourse. Le capital du FNB est géré conformément à l'objectif de placement énoncé dans le prospectus.

## 7. Impôt

Les FNB répondent à la définition de fiducie de fonds commun de placement ou de fiducie d'investissement à participation unitaire au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Généralement, ils sont assujettis à l'impôt sur le revenu. Cependant, aucun impôt n'est exigible sur le revenu net ou le montant net des gains en capital réalisés qui sont distribués aux porteurs de parts. Comme les FNB ne comptabilisent pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été indiquée à titre d'actif d'impôt différé dans l'état de la situation financière. Dans le cas des fiducies de fonds commun de placement, l'impôt exigible sur le montant net des gains en capital réalisés est remboursable, selon une formule établie, au rachat de parts des FNB. Les FNB ont l'intention de verser chaque année la totalité du revenu net et du montant net des gains en capital réalisés aux porteurs de parts, pour ne pas être assujettis à l'impôt sur le revenu.

Par conséquent, aucune charge d'impôt n'a été comptabilisée.

Le revenu de placement net et les gains en capital nets pouvant être distribués aux porteurs de parts sont déterminés chaque mois ou chaque trimestre selon les dispositions de la déclaration de fiducie. Toutes les distributions, sauf les distributions sur les frais de gestion, sont portées au crédit du compte du porteur de parts au prorata du

nombre de parts que celui-ci détient à la date de clôture des registres pour chaque distribution. Les distributions réinvesties seront automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles de la catégorie concernée du FNB RBC à un prix correspondant à la valeur liquidative par part de la catégorie concernée du FNB RBC. Les parts de cette catégorie seront immédiatement consolidées de sorte que, après la distribution, le nombre de parts en circulation de la catégorie concernée sera égal au nombre de parts en circulation de la catégorie concernée avant la distribution. Les distributions sur les frais de gestion sont portées au crédit du compte des porteurs de parts qui y ont droit.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment pour réduire tout gain en capital futur. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées prospectivement sur vingt ans et portées en diminution des revenus imposables futurs.

## 8. Revenu tiré de prêts de titres

Certains FNB prêtent de temps à autre des titres qu'ils détiennent afin de réaliser un revenu supplémentaire. Le revenu tiré du prêt de titres est comptabilisé dans l'état du résultat global. Chaque FNB conclut une entente de prêt de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux investisseurs (« RBC SI »). La valeur de marché globale de l'ensemble des titres prêtés par un FNB ne peut dépasser 50 % de son actif. Le FNB reçoit une garantie assortie d'une notation approuvée d'au moins A et couvrant au moins 102 % de la valeur des titres prêtés. En cas de perte liée au crédit ou au marché relativement à la garantie, le FNB reçoit une indemnité versée par RBC SI. Par conséquent, le risque de crédit lié aux prêts de titres est considéré comme minime.

## 9. Frais d'administration et autres opérations entre parties liées

### Gestionnaire, fiduciaire et gestionnaire de portefeuille

RBC GMA est une filiale indirecte en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada (la « Banque Royale »). RBC GMA est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de portefeuille des FNB. RBC GMA gère les activités quotidiennes des FNB, détient le titre de propriété des actifs des FNB pour le compte des porteurs de parts, fournit des conseils en placement et des services de gestion de portefeuille aux FNB et nomme les preneurs fermes ou les courtiers désignés des FNB. Les frais de gestion sont calculés et comptabilisés quotidiennement en un pourcentage de la valeur liquidative des FNB. Les frais, plus les taxes

applicables, sont comptabilisés chaque jour et payés mensuellement à terme échu.

En contrepartie, RBC GMA paie certaines charges d'exploitation des FNB. Ces charges comprennent les frais de dépôt réglementaire de documents et d'autres frais liés à l'exploitation quotidienne dont, entre autres, les frais de tenue des registres, les coûts liés à la comptabilité et à l'évaluation des fonds, les droits de garde, les honoraires d'audit et les frais juridiques ainsi que les frais de préparation et de distribution des rapports annuels et intermédiaires, des prospectus et de l'information aux porteurs. Les FNB paient certaines charges d'exploitation directement, notamment les frais liés au Comité d'examen indépendant des FNB, les coûts liés à toute nouvelle exigence gouvernementale ou réglementaire et tous les frais d'emprunt (collectivement, les « autres frais des fonds »), ainsi que les taxes (incluant entre autres la TPS/TVH).

Certains FNB peuvent investir dans des parts d'autres fonds gérés par RBC GMA ou ses sociétés liées (les « fonds sous-jacents »). Dans la mesure où un FNB investit dans des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou ses sociétés liées, les frais et les charges payables par ces fonds sous-jacents s'ajoutent à ceux payables par le FNB. Toutefois, un FNB n'investira pas dans un ou plusieurs fonds sous-jacents si les frais de gestion ou les primes de rendement à payer s'ajoutent aux frais payables par le fonds sous-jacent pour obtenir le même service. La participation d'un FNB dans les fonds sous-jacents est présentée dans les notes annexes – renseignements propres au FNB. Les frais et les charges payables par ces fonds sous-jacents s'ajoutent à ceux payables par le FNB.

RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent recevoir des honoraires ou réaliser des gains dans le cadre de différents services fournis aux FNB ou de différentes opérations effectuées avec ceux-ci, comme des opérations bancaires, de courtage, de prêt de titres, de change ou sur dérivés. RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent prélever un pourcentage sur le taux de change lorsque les porteurs de parts achètent et vendent des parts de FNB libellées dans différentes monnaies. Les FNB ont également des comptes bancaires et des autorisations de découvert auprès de la Banque Royale pour lesquels cette dernière peut percevoir des frais. Les sociétés liées à RBC GMA qui fournissent des services aux FNB dans le cours normal de leurs activités, lesquelles sont toutes des filiales en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada, sont présentées ci-après.

Le 31 décembre 2018

**Sous-conseillers**

RBC Global Asset Management (U.S.) Inc. est le sous-conseiller du FNB d'obligations de sociétés américaines à court terme RBC. BlueBay Asset Management LLP est le sous-conseiller du FNB de revenu diversifié mondial BlueBay RBC (CAD – Couvert).

Les honoraires versés aux sous-conseillers sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative des FNB. Le gestionnaire paie aux sous-conseillers ces honoraires à même les frais de gestion qui lui ont été versés par les FNB.

**Dépositaire et agent d'évaluation**

RBC SI est le dépositaire et l'agent d'évaluation des FNB. RBC SI est responsable de certains aspects de l'administration courante des FNB; elle en détient les actifs et assure le calcul quotidien de leur valeur liquidative. RBC SI perçoit des honoraires variables reposant sur la valeur des actifs sous garde et perçoit des honoraires fixes pour d'autres services d'évaluation et d'administration.

**Courtier désigné et courtier autorisé**

RBC Dominion valeurs mobilières Inc. agit à titre de courtier désigné et/ou de courtier autorisé pour les FNB. À ce titre, RBC Dominion valeurs mobilières Inc. peut souscrire ou racheter des parts des FNB.

**Courtiers**

Les FNB ont conclu ou peuvent conclure des ententes de courtage standard aux taux du marché avec des parties liées, telles que RBC Dominion valeurs mobilières Inc., RBC Capital Markets, LLC, RBC Europe Limited, NBC Securities Inc. et la Banque Royale du Canada.

**Agent de prêt de titres**

Dans la mesure où un FNB peut conclure des opérations de prêt de titres, RBC SI peut agir à titre d'agent de prêts de titres du FNB. Tout revenu provenant des prêts de titres est divisé entre le FNB et l'agent de prêt de titres.

**Autres opérations entre parties liées**

Conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables, les FNB se sont appuyés sur les instructions permanentes du Comité d'examen indépendant relativement aux opérations suivantes :

**Opérations entre parties liées**

- a) les opérations visant des titres de la Banque Royale;
- b) les placements dans les titres d'émetteurs pour lesquels un courtier lié a agi en tant que preneur ferme pendant le placement des titres en question et la période de 60 jours ayant suivi la clôture du placement des titres auprès du public;
- c) les achats de titres de créance auprès d'un courtier lié ou les ventes de titres de créance à un courtier lié, lorsque le courtier lié a agi à titre de contrepartiste.

Les instructions permanentes applicables exigent que les opérations entre parties liées soient réalisées conformément aux politiques de RBC GMA et que RBC GMA informe le Comité d'examen indépendant de toute violation importante des instructions permanentes applicables. Conformément aux politiques de RBC GMA, les décisions de placement relatives aux opérations entre parties liées doivent répondre aux critères suivants : i) être prises sans l'influence de la Banque Royale ou de ses sociétés liées et sans tenir compte de facteurs importants pour la Banque Royale ou ses sociétés liées; ii) refléter l'appréciation commerciale faite par le gestionnaire de portefeuille sans considération autre que l'intérêt véritable du FNB; iii) être conformes aux politiques et aux procédures de RBC GMA; iv) donner un résultat juste et raisonnable pour le FNB.

**10. Révision des données comparatives**

S'il y a lieu, certains chiffres comparatifs figurant dans les états de la situation financière, les états du résultat global, les états des variations de la valeur liquidative et les renseignements propres au FNB ont été révisés pour refléter les renseignements propres aux séries pour les FNB suivants :

FNB d'obligations de sociétés américaines à court terme RBC,  
FNB quantitatif leaders de dividendes américains RBC,  
FNB quantitatif leaders d'actions américaines RBC,  
FNB quantitatif leaders de dividendes européens RBC,  
FNB quantitatif leaders de dividendes EAEO RBC,  
FNB quantitatif leaders d'actions EAEO RBC, FNB quantitatif leaders de dividendes de marchés émergents RBC,  
FNB quantitatif leaders d'actions de marchés émergents RBC,  
FNB quantitatif leaders infrastructures mondiales RBC et  
FNB quantitatif leaders immobilier mondial RBC.